

Conseil Municipal
Compte rendu sommaire de la séance du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 20 mai 2020, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Déborah SANIEZ

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean -Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT , Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, Mme Déborah SANIEZ, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Absents : Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD.

Ordre du jour

Etat des Décisions prise en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n°22 du 25 septembre 2015, et par arrêtés du 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 et par arrêtés de subdélégations des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Janvier, Février et Mars 2020

ACTES RÉGLEMENTAIRES
Election du Maire

Le Conseil Municipal par scrutin secret procède à l'élection du Maire

1 candidature déposée : M. Laurent DEGALLAIX

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas participé au vote	3
Nombre de votants	37
Suffrages déclarés nuls	3
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Monsieur Laurent DEGALLAIX est proclamé Maire

1 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De fixer à 12 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal par scrutin secret procède à l'élection des Adjoints au Maire

1 liste déposée menée par M. Armand AUDEGOND

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas participé au vote	3
Nombre de votants	37
Suffrages déclarés nuls	2
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

*La liste menée par Monsieur Armand AUDEGOND est adoptée
Sont proclamés Adjoints au Maire*

M.	AUDEGOND Armand	1 ^{er}	Adjoint au Maire
Mme	COLSON Aurore	2 ^{ème}	Adjointe au Maire
M.	L'HERMINE Arnaud	3 ^{ème}	Adjoint au Maire
Mme	BEYROUTI Valérie	4 ^{ème}	Adjointe au Maire
M.	RIZZO Didier	5 ^{ème}	Adjoint au Maire
Mme	LORRIAUX Valérie	6 ^{ème}	Adjointe au Maire
M.	GUALANO Mattéo	7 ^{ème}	Adjoint au Maire
Mme	ALEXANDRE Delphine	8 ^{ème}	Adjointe au Maire
M.	CAPPELLE Daniel	9 ^{ème}	Adjoint au Maire
Mme	BILLOIR Ludivine	10 ^{ème}	Adjointe au Maire
M.	GANNA Karim	11 ^{ème}	Adjoint au Maire
Mme	LAMBERT Fabienne	12 ^{ème}	Adjointe au Maire

2 Charte de l'Elu(e) Local(e)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance de la Charte de l'Elu(e) Local(e), lecture faite par Le Maire
- De prendre connaissance des articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du CGCT consacrés aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »,

3 Délégation au Maire de certains pouvoirs

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 4 voix contre M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE, décide :

- d'accorder au Maire les délégations présentées, prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer à un ou plusieurs adjoints au Maire ou Conseillers Municipaux tout ou partie des délégations susvisées en vertu de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES

4 Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des Conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 2 voix contre Mme TROADEC, M. OMONT, 1 abstention Mme LORETTE, décide :

- De fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux titulaire d'une délégation du Maire, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, comme suit :
 - o Maire : 61,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - o Adjoints : 16,79 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - o Conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire : 12,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique.
- D'appliquer une majoration, pour les indemnités du Maire et des Adjoints, compte tenu que la commune est chef-lieu d'arrondissement et au titre de commune attributaire de la dotation solidarité urbaine et de la cohésion sociale,
- De fixer la date de début de versement de ces indemnités, pour le Maire à la date d'installation du Conseil Municipal et pour les Adjoints et Conseillers délégués à la date à laquelle ils auront reçu délégation du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires

5 Création de trois emplois de Collaborateurs de Cabinet

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 abstentions Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE, décide

- D'abroger toutes délibérations ou dispositions de délibérations antérieures relatives aux collaborateurs de cabinet ;
- De créer trois emplois de collaborateurs de cabinet ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires affectés aux emplois de collaborateurs de cabinet pour la durée du mandat du Maire.

6 Création d'un emploi de Directeur Vie Educative

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création de l'emploi de Directeur Vie éducative à temps complet relevant de la catégorie A au grade d'attaché territorial, d'attaché territorial principal ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération ci-dessus définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

7 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'autoriser les créations des emplois présentés
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois

RAPPORT

8 Rapport d'activité 2018 du Syndicat des Eaux du Valenciennois

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance du rapport synthétique de l'année 2018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes, le CCAS et l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design (EPCC ESAD) en vue de la préparation et de la passation des marchés d'assurances des biens et des personnes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation du marché d'assistance et de conseil pour le renouvellement des contrats d'assurances et de la passation du ou de(s) contrats d'assurances des biens et des personnes
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes présentée
- D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande

10 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et le CCAS pour la fourniture de carburants.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de carburants
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes présentée

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande

11 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et le CCAS pour la fourniture de pièces détachées automobiles pour l'entretien des véhicules

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de pièces détachées automobiles pour l'entretien des véhicules
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande

12 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 voix contre M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, décide :

- de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à 8 membres
- de déposer 2 listes au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée

1ère liste

- Mme Valérie LORRIAUX
- Mme Aurore COLSON
- M. Arnaud L'HERMINE
- Mme Emilie LECLERCQ
- M. Salvatore DI VITA
- Mme Fabienne LAMBERT
- Mme Ludivine BILLOIR
- Mme Nathalie LORETTE

2ème liste

- M. Quentin OMONT
- Mme Luce TROADEC
- M. José PRESSOIR

- de procéder au vote désignant les 8 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS, à savoir :

Résultat des votes :

1ère liste : 37 pour et 3 contres (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

2ème liste : 37 contres et 3 pour (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

A été élue la liste N°1 par 37 pour et 3 contres (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

- Mme Valérie LORRIAUX - Mme Aurore COLSON - M. Arnaud L'HERMINE - Mme Emilie LECLERCQ - M. Salvatore DI VITA - Mme Fabienne LAMBERT - Mme Ludivine BILLOIR - Mme Nathalie LORETTE

13 Commission de Délégation de Service Public - Conditions des dépôts de liste des représentants de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- Que les listes seront déposées au début de la présente séance du Conseil municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;
- Que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Que les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

14 Commission de Délégation de Service Public - Election des membres

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De proclamer élu les membres suivants constituant la Commission de Délégation de Service Public :
 - Président : Bernard MOREAU



<u>5 Membres titulaires</u>	<u>5 Membres suppléants</u>
- Guy MARCHANT	- Franck KOLLER
- Arnaud L'HERMINE	- Elodie CARON
- Armand AUDEGOND	- Sophie MERIAUX
- Mattéo GUALANO	- Déborah SANIEZ
- Franck DELOGE	- Nathalie LORETTE

15 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 voix contre M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, décide :

- que le vote a un caractère public
- de désigner les représentants pour siéger au sein de cette commission :

1ere liste proposée

<u>5 titulaires</u>	<u>5 suppléants</u>
- Mattéo GUALANO	- Jean-Marcel GRANDAME
- Guy MARCHANT	- Karim GANA
- Didier RIZZO	- Sophie MERIAUX
- Fabienne LAMBERT	- Jeanine NOIRET
- Franck DELOGE	- Franck KOLLER

2ème liste proposée

- Quentin OMONT
- Luce TROADEC
- José PRESSOIR

Résultat des votes :

1ère liste : 37 pour et 3 contres (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

2ème liste : 37 contres et 3 pour (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

A été élue la liste n°1 par 37 pour et 3 contres ((MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

<u>5 titulaires</u>	<u>5 suppléants</u>
- Mattéo GUALANO	- Jean-Marcel GRANDAME
- Guy MARCHANT	- Karim GANA
- Didier RIZZO	- Sophie MERIAUX
- Fabienne LAMBERT	- Jeanine NOIRET
- Franck DELOGE	- Franck KOLLER

- Décide que cette commission a un caractère permanent pour tous les marchés publics ainsi que tous les projets d'avenants

16 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la ville, le CCAS de Valenciennes et l'ESAD relatif aux marchés de prestations de services d'assurances

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de désigner :

M. Mattéo GUALANO représentant titulaire et Mme Fabienne LAMBERT représentante suppléante

17 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la Ville et l'ESAD relatif aux marchés de maintenance, vérification et entretien des bâtiments

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de désigner M. Mattéo GUALANO représentant titulaire et Mme Fabienne LAMBERT représentante suppléante

18 Désignation des membres de la commission ad hoc créée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence d'une concession de services pour la mise en œuvre d'un CRAC de la Ville de Valenciennes



- Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 voix contre M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, décide :
- De créer une commission ad hoc chargée d'examiner et d'émettre un avis sur tous projets d'avenants à la concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%
 - Que cette commission aura un caractère temporaire pendant la durée de la concession de service.
 - De désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de cette commission

1ère liste déposée

- | 5 titulaires | 5 suppléants |
|--------------------|-----------------------|
| - Guy MARCHANT | - Régis DUFOUR-LEFORT |
| - Didier RIZZO | - Emilie LECLERCQ |
| - Arnaud L'HERMINE | - Elisa CAUDRELIER |
| - Armand AUDEGOND | - Michaël MARTINEZ |
| - Chantal PLAQUET | - Nathalie LORETTE |

2ème liste déposée

- Quentin OMONT
- Luce TROADEC
- José PRESSOIR

Résultat des votes :

1ère liste : 37 pour et 3 contres (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

2ème liste : 37 contres et 3 pour (MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

A été élue la liste n°1 par 37 pour et 3 contres ((MM. OMONT, PRESSOIR et Mme TROADEC)

- | 5 titulaires | 5 suppléants |
|--------------------|-----------------------|
| - Guy MARCHANT | - Régis DUFOUR-LEFORT |
| - Didier RIZZO | - Emilie LECLERCQ |
| - Arnaud L'HERMINE | - Elisa CAUDRELIER |
| - Armand AUDEGOND | - Michaël MARTINEZ |
| - Chantal PLAQUET | - Nathalie LORETTE |

19 Constitution des différentes commissions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
 - de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
 - de procéder au vote désignant les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission, par vote à la main levée, à savoir :
 - M. Armand AUDEGOND - Mme Aurore COLSON - M. Arnaud L'HERMINE
 - Mme Valérie BEYROUTI - M. Didier RIZZO - Mme Valérie LORRIAUX
 - M. Mattéo GUALANO - Mme Delphine ALEXANDRE - M. Daniel CAPPELLE
 - Mme Ludvine BILLOIR - M. Karim GANA - Mme Fabienne LAMBERT
 - Mme Jeanine NOIRET - M. Jean - Marcel GRANDAME - M. Guy MARCHANT
 - Mme Joëlle ANDRIS - M. Bernard MOREAU - M. Maurice SPRATBROW
 - Mme Monique HEGO - Mme Maryse DUMORTIER - M. Régis DUFOUR-LFORT
 - Mme Geneviève MANNARINO - M. Patrick ROUSSIES - Mme Isabelle DESOIL
 - M. Franck KOLLER - M. Salvatore DI VITA - Mme Sophie MERIAUX
 - Mme Elisa CAUDRELIER - M. Michael MARTINEZ - M. Lorenzo DEL CIOTTO
 - Mme Emilie LECLERCQ - Mme Elodie CARON - Mme Déborah SANIEZ
 - M. Quentin OMONT - M. Franck DELOGE - Mme Nathalie LORETTE
- MM. LEGRAND, BROUILLARD et Mme HUANT étaient absents

20 désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Eaux du Valenciennois (S.E.V)

DELIBERATION RETIREE EN SEANCE



21 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes (S.M.A.V)

DELIBERATION RETIREE EN SEANCE

22 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de procéder au vote désignant les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V), à savoir :

2 délégué(e)s titulaires :

- M. Franck KOLLER
- M. Mattéo GUALANO

1 délégué(e) suppléant(e) :

- Mme Emilie LECLERCQ

23 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de procéder au vote désignant les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut à savoir :

1 délégué(e) titulaire :

- M. Régis DUFOUR-LEFORT

1 délégué(e) suppléant(e) :

- Mme Elodie CARON

24 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de fixer le nombre des représentants du conseil municipal à : 7 membres
- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les 7 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Caisse des Ecoles, par vote à la main levée, à savoir :
 - M. Salvatore DI VITA - Mme Valérie BEYROUTI - Mme Elodie CARON - M. Franck KOLLER
 - Mme Emilie LECLERCQ - Mme Déborah SANIEZ - M. Maurice SPRATBROW

25 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Paritaire du Marché

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission paritaire du marché, par vote à la main levée, à savoir :

4 délégués titulaires :

- M. Didier RIZZO
- Mme Emilie LECLERCQ
- M. Franck KOLLER
- M. Michaël MARTINEZ

4 délégués suppléants :

- M. Guy MARCHANT
- Mme Joëlle ANDRIS
- Mme Jeanine NOIRET
- Mme Maryse DUMORTIER



26 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (E.S.A.D.)

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 voix contre M. OMONT, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les 7 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (E.S.A.D.), par vote à la main levée, à savoir :
 - Mme Elodie CARON - Mme Valérie BEYROUTI - Mme Emilie LECLERCQ - Mme Maryse DUMORTIER - Mme Elisa CAUDRELIER - Mme Delphine ALEXANDRE - M. Patrick ROUSSIES

27 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité de gestion du Fonds de Travaux Urbains (F.T.U)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant 9 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du comité de gestion du Fonds de Travaux Urbains (F.T.U), par vote à la main levée, à savoir :
 - M. Guy MARCHANT - M. Mattéo GUALANO - M. Karim GANA - Mme Delphine ALEXANDRE
 - M. Franck KOLLER - M. Lorenzo DEL CIOTTO - Mme Fabienne LAMBERT - Mme Aurore COLSON - M. Jean - Marcel GRANDAME

28 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (O.V.J.S)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les membres pour siéger au sein de la l'OVJS, par vote à la main levée, à savoir :

4 membres du Conseil Municipal

- M. Lorenzo DEL CIOTTO
- M. Michaël MARTINEZ
- M. Karim GANA
- M. Maurice SPRATBROW

1 membre du monde associatif reconnu pour ses compétences sportives, en tant qu'administrateur

- M. Antoine CAMPUS

29 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la SAEM Valenciennes Stationnement

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les membres pour siéger au sein de la SAEM Valenciennes Stationnement par vote à la main levée, à savoir :
 - M. Guy MARCHANT - M. Mattéo GUALANO - M. Didier RIZZO - M. Salvatore DI VITA - Mme Jeanine NOIRET - Mme Emilie LECLERCQ - Mme Elisa CAUDRELIER - Mme Elodie CARON

30 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la SPL Stationnement

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant les membres pour siéger au sein de la SPL Stationnement par vote à la main levée, à savoir :
 - M. Armand AUDEGOND - M. Michaël MARTINEZ - M. Franck KOLLER

31 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer 1 candidature au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de procéder au vote désignant le(la) représentant(e) du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé de Valenciennes, à savoir :
 - M. Salvatore DI VITA

32 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De désigner les membres de la CCID comme repris ci-après :

Président (1) : Ludivine BILLOIR

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune (15) :

Guy TAMPERE – Patrick CHARTIN – Marie-Paule VANDERPOTTE – Antoine LUKASZEWSKI – Corinne GREMONT – Olivier DESURMONT – Isabelle GRUEZ – Rodolphe DANIEL – Danièle FERTE – Dominique DELVALLEE – Eddy KOEPLER – Lysiane DEPARIS – Marie-José CHARLES – Benoît. FINET – Mohammad MANZELJI

Commissaire titulaire domicilié hors commune (1) : Jean-Pierre DONNEZ

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune (15) :

Monique GAROT – Abdelhak KABILA – Olivier MARLIERE – Jean-Pierre HOT – Jacques DURVAUX – Camille GRIESMAR – Daniel BILLOIR – Daniel SAVIGNAT – Joé-Louis PIETTE – Jean-Christophe CANIEZ – Mireille FABRY – André CAZES – Christine MONCHECOURT – Anne-Marie SCHOEPPERLE – Marc NARDUZZI

Commissaire suppléant domicilié hors commune (1) : Hervé BROUILLARD

33 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations (1ère partie)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- de déposer les diverses candidatures au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de procéder au vote à la main levée, désignant les représentant(e)s du Conseil Municipal pour siéger au sein des divers organismes ou association, à savoir :

Organismes ou associations	Nombre de sièges	Membres du conseil municipal
Centre de Gestion CDG conseil de discipline et de recours	1 titulaire	SUPPRIME EN SEANCE
C.E.M Centre d'Education Motrice	1 titulaire	→ Sophie MERIAUX
Collèges – conseil d'administration		
Carpeaux	2 titulaires	→Lorenzo DEL CIOTTO →Déborah SANIEZ
Chasse Royale	2 titulaires	→Jean-Marcel GRANDAME →Maurice SPRATBROW
Eisen	2 titulaires	→Delphine ALEXANDRE →Elodie CARON
Watteau	2 titulaires	→Maurice SPRATBROW →Michaël MARTINEZ

Collège – classe relais – comité de pilotage	Eisen	1 titulaire	→Delphine ALEXANDRE
Conservatoire à rayonnement départemental conseil d'établissement		1 titulaire En plus du représentant du Maire qui sera nommé par arrêté	→Elodie CARON
Ecoles privées – conseils d'écoles	Marie Immaculée, rue de Famars Notre Dame, rue du Maquis St Jean Baptiste, impasse Cardinaux Ste Marie, avenue Clémenceau	1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire	→Geneviève MANNARINO →Delphine ALEXANDRE →Valérie BEYROUTI →Maurice SPRATBROW
Ecoles publiques – chaque conseil d'école compte un titulaire, en plus du représentant du maire qui sera nommé par arrêté			
GROUPE SCOLAIRES			
	Antoine St Exupéry	1 titulaire	→Michael MARTINEZ
	Françoise Badar	1 titulaire	→Franck KOLLER
	Jean Mineur	1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
	Louis Duvant	1 titulaire	→Déborah SANIEZ
ECOLEES PRIMAIRES			
	Acacias	1 titulaire	→Emilie LECLERCQ
	Cariot	1 titulaire	→Franck KOLLER
	Emile Zola	1 titulaire	→Joëlle ANDRIS
	Froissart	1 titulaire	→Isabelle DESOIL
	Henri Lemaître	1 titulaire	→Maurice SPRATBROW
	Huisman	1 titulaire	→Maurice SPRATBROW
	Jean Moulin	1 titulaire	→Michael MARTINEZ
	Plaine de Mons	1 titulaire	→Karim GANA
	Siméon Cuveillier	1 titulaire	→Elisa CAUDRELIER
ECOLEES MATERNELLES			
	Acacias	1 titulaire	→Déborah SANIEZ
	Anna Foucart	1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
	Cariot	1 titulaire	→Déborah SANIEZ
	Emile Zola	1 titulaire	→Lorenzo DEL CIOTTO
	Germaine Coty	1 titulaire	→Aurore COLSON
	Hélène Boucher	1 titulaire	→Ludivine BILLOIR
	Jean Bonmarché	1 titulaire	→Elisa CAUDRELIER
	Louise Weiss	1 titulaire	→Jean-Marcel GRANDAME
	Mathieu de Quinigny	1 titulaire	→Aurore COLSON
	Siméon Cuveillier	1 titulaire	→Michael MARTINEZ
ENSIAME - Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Informatique - Conseil 'administration		1 titulaire	→Maryse DUMORTIER
Faculté de Droit d'Economie et de Gestion		1 titulaire	→Maurice SPRATBROW
Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines		1 titulaire	→Ludivine BILLOIR
Faculté des Sciences et Métiers du Sports		1 titulaire	→Lorenzo DEL CIOTTO
Institut d'Administration des Entreprises – I.A.E.		1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
Institut de Préparation à l'Administration Générale – I.P.A.G.		1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
Institut des Sciences et Techniques du Valenciennois – I.S.T.V.		1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
Lycées – conseil d'administration			
	Escaut	2 titulaires	→Joëlle ANDRIS →Elisa CAUDRELIER
	Hainaut	2 titulaires	→Maryse DUMORTIER →Aurore COLSON
	Henri Wallon	2 titulaires	→Maurice SPRATBROW →Delphine ALEXANDRE
	Henri wallon classe internationale – commission	1 titulaire	→Déborah SANIEZ
	Watteau	2 titulaires	→Maurice SPRATBROW →Fabienne LAMBERT

34 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations (2ème partie)

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 voix contre M. OMONT, décide :

- de déposer les diverses candidatures au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de procéder au vote à la main levée, désignant les représentant(s) du Conseil Municipal pour siéger au sein des divers organismes ou association, à savoir :

Organismes ou associations	Nombre de sièges	Membres du conseil municipal
ACSRV- Association des Centres Sociaux et Socio Culturels de Valenciennes	2 titulaires 2 suppléants	→Valérie LORRIAUX →Isabelle DESOIL →Sophie MERIAUX →Karim GANA



ADIL Association Départementale d'Informations au Logement	1 titulaire	→Karim GANA
AGEVAL	1 titulaire	→Franck KOLLER
ALEFPA (Alter Egaux)	1 titulaire 1 suppléant	→Isabelle DESOIL →Joëlle ANDRIS
Caisse d'Epargne Nord France Europe (CENFE) – C.O.S Conseil d'Orientation et de Surveillance	1 titulaire	→Patrick ROUSSIES
Centre de soins à domicile pour personnes âgées – Comité de vigilance	3 titulaires	→Aurore COLSON →Valérie LORRIAUX →Jeanine NOIRET
Centre Social Dutemple	1 titulaire	→Franck KOLLER
Centre Social Fg de Cambrai	1 titulaire	→Fabienne LAMBERT
Centre socio culturel G. Dehove	1 titulaire	→Lorenzo DEL CIOTTO
C.E.R.D.D. - Centre de Ressources du Développement Durable – groupement d'intérêt public	1 titulaire	COMPETENCE AGGLO
Comité de quartiers – Association	1 titulaire 1 suppléant	→Franck KOLLER →Mattéo GUALANO
Commission d'indemnisation – Préjudices commerciaux travaux de requalification des rues de la Digue, Brèches, du Collège, Place Poterne, Bd Eisen, Av de Denain	3 titulaires	SUPPRIME
Communes minières du nord pas de calais	1 titulaire 1 suppléant	→Daniel CAPPELLE →Joëlle ANDRIS
Copropriétaires Résidence Dentellières	1 titulaire 1 suppléant	→Karim GANA →Jean-Marcel GRANDAME
Copropriétaires Résidence Duvant 15 et 16 rue des récollets	1 titulaire 1 suppléant	→Jean-Marcel GRANDAME →Franck KOLLER
Copropriétaires Résidence Fernand Lamy	1 titulaire 1 suppléant	→Franck KOLLER →Karim GANA
Croix rouge	1 titulaire	→Valérie LORRIAUX
Culture et Loisirs – association	1 titulaire	→Joëlle ANDRIS
Défense correspondant - interlocuteur des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense	1 titulaire	→Maryse DUMORTIER
Fondation Duvant	1 titulaire	→Jeanine NOIRET
La Pose – Association d'hébergement et de Réinsertion Sociale	1 titulaire	→Isabelle DESOIL
Maison Claire Morandat – SOS Villages d'enfants	1 titulaire	→Valérie BEYROUTI
Maison de quartier Fg Beaujardin fg de Lille	3 titulaires	→Franck KOLLER →Elodie CARON →Karim GANA
Maison de quartier Centre-Ville	1 titulaire	→Valérie BEYROUTI
Maison de quartier S Waast	1 titulaire	→Lorenzo DEL CIOTTO
Mission locale	1 titulaire	→Isabelle DESOIL
Notre Dame de la treille	1 titulaire	→Monique HEGO
Ordi'bis – Atelier de reconditionnement informatique	1 titulaire	→Patrick ROUSSIES
Organisme Valenciennois des Séniors Actifs OVSA	1 titulaire	→Aurore COLSON
PAC-LGT (fusion pact du hainaut et cambrasis)	1 titulaire	→Sophie MERIAUX
Prim'toit	1 titulaire	→Karim GANA
Pôle Métropolitain	2 titulaires	→Arnaud L'HERMINE →Guy MARCHANT
Réseaux villes villages numériques	1 titulaire	→Régis DUFOR LEFORT
Sécurité Routière	1 titulaire	→Salvatore DI VITA
S.E.M nord pas de calais – Association interrégionale	1 titulaire	SUPPRIME
S.I.L Solidarité intergénérationnelle pour le logement	1 titulaire 1 suppléant	SUPPRIME
Technopole du Valenciennois	1 titulaire	→Régis DUFOR LEFORT
Val en LIESSE	1 titulaire	→Michael MARTINEZ
Villes Amies des Aînés	1 titulaire	→Aurore COLSON
Vidéo surveillance – Collège d'éthique	5 représentants du CM 5 membres de la sté civile	→Salvatore DI VITA →Guy MARCHANT →Didier RIZZO →Jeanine NOIRET →Elisa CAUDRELIER →Olivier MARLIERE →Le commissaire central →Patrick CHARTIN →Isabelle GRUEZ →Le président du TGI

35 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)



Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De Désigner en tant que membres élus permanents de la CCSPL :
 - Armand AUDEGOND - Arnaud L'HERMINE - Franck KOLLER - Patrick ROUSSIES - Bernard MOREAU - Nathalie LORETTE
- De Désigner en tant que membres élus non permanents de la CCSPL :
 - Elodie CARON - Lorenzo DEL CIOTTO - Emilie LECLERCQ - Elisa CAUDRELIER - Maurice SPRATBROW - Ludivine BILLOIR
- De Désigner en tant que membre(s) non permanent(s) représentant les associations des usagers concernées :
 - Mohammad MANZELJI - Patrick CHARTIN - Marie-Paule VANDERPOTTE - Isabelle GRUEZ
 - Antoine LUKASZEWSKI - Dominique DELVALLEE

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

36 Acquisition d'une parcelle cadastrée M n° 202, propriété du Syndicat Intercommunal d'Assainissement située rue de l'Atre de Gertrude

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition d'une emprise foncière située rue de l'Atre de Gertrude d'une superficie d'environ 1 700 m2 cadastrée section M n° 202, appartenant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement, au prix de 180 000 euros (hors frais de notaire et frais d'actes à la charge de la Ville).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

37 Cession d'un local commercial situé 31 rue de la Vieille Poissonnerie à la SAS ATTRACTIVE VALENCIENNES

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la cession du local commercial situé 31 rue de la Vieille Poissonnerie – parcelle cadastrée AU n° 215 au prix de 27 500 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

38 Vente d'une maison sis 10 rue du Torrent cadastré section AC n° 290 à Madame DUMEUGE née PAVOT

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 10 rue du Torrent à Valenciennes, cadastré section AC n° 290 à Madame Claudine DUMEUGE née PAVOT au prix de 65 000 euros frais d'agence inclus **soit 62 270 euros net vendeur**, étant entendu que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

39 Vente du 42 rue Derrière les Murs de Bavay à Monsieur SFERRAZZA

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 42 rue Derrière les Murs de Bavay à Valenciennes, cadastré section AQ 267 d'une superficie de 44 m² pour 17 500 €, à Monsieur Louis SFERRAZZA domicilié 13 allée les Sorbiers 59990 SAULTAIN qui s'engage à la réhabiliter aux fins de logement. Les frais liés à la vente (notaire, publication, diagnostics avant-vente,...) restant à sa charge.
- D'ouvrir la recette correspondante au budget 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

40 Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de l'opération ' passage de l'Arsenal ' réalisée par la SARL de L'Intendance

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à la SARL de l'Intendance à l'euro symbolique des parcelles AR n° 1023, AR n° 1028 et AR n° 1027 p (conformément à l'extrait cadastral



ci-joint) ; les frais d'actes seront supportés par la commune conformément à la convention de rétrocession signée le 15 juin 2016.

- De décider que la voirie, réseaux et espaces communs du passage de l'Arsenal seront transférés dans le domaine public communal après signature du ou des actes notariés constatant le transfert de propriété de ces parcelles à la commune.

41 Renonciation à la servitude de passage et de non aedificandi située en fond de parcelle cadastrée D n° 504 (ex D 168 p) rue du Collège

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De renoncer à l'ensemble des clauses reprises dans la convention de servitude de passage et de non aedificandi telles que reprises ci-dessus grevant le fond de la parcelle cadastrée D n° 504 (ex D 168 p) rue du Collège,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

PNRQAD-NPNRU

42 NPNRU QUARTIER CHASSE ROYALE - déclassement du domaine public - ouverture de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au lancement de l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'emprises foncières et de voiries communales (articles R141-4 à R 141-10 du Code la Voirie Routière) au droit des futures emprises de constructions de logements.
- de soumettre le résultat de cette enquête lors d'un prochain conseil Municipal.

ANRU

43 ANRU Quartier Dutemple - régularisation financière dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et de la convention d'aménagement signée avec V2H

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De bien vouloir approuver la finalisation de la convention d'aménagement du quartier Dutemple et de son avenant par le versement du solde de 415 000 TTC par la SIGH, agissant au nom et pour le compte de Val Hainaut Habitat, à la Ville de Valenciennes ;
- De bien vouloir autoriser M. le Maire, ou son représentant, à verser à la SIGH, agissant au nom et pour le compte de Val Hainaut Habitat, le montant forfaitaire de 296 880 € nets de taxes correspondant à la valorisation foncière telle que déterminée dans l'avenant n°5 de sortie de la convention 215 ;
- De bien vouloir autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

AMENAGEMENT URBAIN

44 Dispositif ravalement de façade OPAH-RU Bleuse Borne Faubourg de Lille

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le dispositif de ravalement de façade tel que décrit
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document à venir dans la mise en œuvre de celle-ci

VOIRIE

45 Approbation du tableau de recensement de la longueur de la voirie communale

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le recensement de 152 658 mètres linéaires de voirie communale
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

FINANCES
46 Programmation 2020 Contrat de Ville

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 abstentions Mme PLAQUET, M. DELOGE, décide :

- d'approuver la programmation 2020 du Contrat de Ville tous opérateurs confondus ;
- d'approuver le versement des subventions aux opérateurs selon le détail ci-après :

Porteur	Titre de l'action	Montant
ACSRV	La santé dans nos quartiers	19 485 €
ACSRV	Ma maison	3 528 €
ACSRV	Place citoyenne par le jeu	2 000 €
ACSRV	Ambassadeurs du patrimoine UNESCO	7 200 €
ACSRV	Mon quartier, ma ville, mes cultures	25 620 €
Fédération Centres Sociaux	Ecole, Familles, Quartiers	2 400 €
INTERFACES	Médiation sociale et énergie	6 000 €
CAPEP	Séjours familiaux à vocation citoyenne	6 213 €
La Ligue de l'Enseignement	Papa, maman, racontez-moi	2 868 €
TOTAL		75 314 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chacun des opérateurs qui sera subventionné par la ville.

47 Programmation TFPB 2020

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'approuver l'ensemble de la programmation qui lui est présentée.

48 Taxe locale publicité extérieure- Abattement applicable au montant de la taxe due pour l'année 2020 .

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De donner son accord de principe pour l'instauration d'un abattement exceptionnel pour l'année 2020
- Fixer à 10 % le montant de celui-ci

49 Approbation des comptes de gestion 2019 de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver les différents comptes de gestion des recettes et des dépenses 2019 respectivement acquittées par le trésorier municipal de Valenciennes, lesdits comptes étant conformes aux écritures tenues par l'ordonnateur.
- PRECISE** que ces comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes.

50 Vote sur le compte administratif 2019 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE, 1 non participation au vote M. DEGALLAIX, décide :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,
- Se prononcer sur les comptes administratifs 2019 par budget, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	69 287 413,98	76 419 131,49	57 907 320,29	54 267 298,15	127 194 734,27	130 686 429,64
Résultat n-1		6 647 529,59	8 595 185,36		8 595 185,36	6 647 529,59
Affectation n-1				11 086 271,43		11 086 271,43
TOTAL	69 287 413,98	83 066 661,08	66 502 505,65	65 353 569,58	135 789 919,63	148 420 230,66
Résultat de clôture		13 779 247,10		-1 148 936,07		12 630 311,03

BUDGET ANNEXE Projets de rénovation urbaine	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	62 820,24		1 155 371,65	1 681 376,25	1 218 191,89	1 681 376,25
Résultat n-1		98 302,69		3 297 898,04	0,00	3 396 200,73
Affectation n-1						0,00
TOTAL	62 820,24	98 302,69	1 155 371,65	4 979 274,29	1 218 191,89	5 077 576,98
Résultat de clôture		35 482,45		3 823 902,64		3 859 385,09

BUDGET ANNEXE Centre aquatique	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	736 348,84	460 416,00	23 101 334,99	14 236 610,21	23 837 683,83	14 697 026,21
Résultat n-1	28 788,89			2 930 502,23	28 788,89	2 930 502,23
Affectation n-1						0,00
TOTAL	765 137,73	460 416,00	23 101 334,99	17 167 112,44	23 866 472,72	17 627 528,44
Résultat de clôture		-304 721,73		-5 934 222,55		-6 238 944,28

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour chacun de ces budgets.

51 Affectation des résultats de l'exercice 2019 des budgets de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE, 1 non participation au vote M. DEGALLAIX, décide :

- d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement sur le budget général

BUDGET GENERAL	Déficit d'investissement 2019 (c/ 001)	-1 148 936,07
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	8 487 622,33
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	2 885 382,08
	= Besoin total de financement	-6 771 176,32
	Résultat de fonctionnement 2019	13 779 247,10
	Affectation des résultats (c/1068)	6 771 176,32
	Reprise en fonctionnement (c/002)	7 008 070,78

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : + 6 771 176,32 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 1 148 936,07 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 7 008 070,78 €

- d'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Projets de rénovation urbaine »

BUDGET ANRU	Excédent d'investissement 2019 (c/ 001)	3 823 902,64
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	582 585,01
	= Besoin total de financement	4 406 487,65
	Résultat de fonctionnement 2019	35 482,45
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	35 482,45

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 3 823 902.64 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 35 482.45 €

- d'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Centre Aquatique » :

BUDGET Centre aquatique	Déficit d'investissement 2019 (c/ 001)	-5 934 222,55
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	
	= Besoin total de financement	-5 934 222,55
	Résultat de fonctionnement 2019	-304 721,73
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-304 721,73

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 5 934 222.55 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 304 721.73 €

52 Décision modificative n°1 exercice 2020 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 6 abstentions M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°1 Budget principal			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		7 008 070,78	Chapitre 002
Opérations réelles			
Chapitre 011	534 024,40		Chapitre 70
		-1 279,00	Chapitre 73
		261 269,00	Chapitre 74
Chapitre 65	83 814,00		Chapitre 75
Chapitre 65 BA	269 239,28		Chapitre 75 BA
Chapitre 67	186 000,00		
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	829 477,00		Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 022	2 975 646,85		
Chapitre 023	2 389 859,25		
dépenses	7 268 060,78	7 268 060,78	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2019			
	8 487 622,33	2 865 382,08	
Reprise des résultats et Affectation			
Chapitre 001	1 148 936,07	6 771 176,32	Chapitre 10
Opérations réelles			
Chapitre 10	200 000,00		
Chapitre 20	43 470,00		
Chapitre 204	3 755 022,99		
Chapitre 21	426 643,20		
Chapitre 4581		0,00	Chapitre 4582
		2 205 799,94	Chapitre 16 - 168751 - BA
Opérations d'ordre			
Chapitre 040	0,00	829 477,00	Chapitre 040
Equilibre			
Chapitre 020	1 000 000,00	2 389 859,25	Chapitre 021
dépenses	15 061 694,59	15 061 694,59	recettes

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « projets de rénovation urbaine » dont le bilan par chapitre est le suivant

BILAN DM N°1 BA "Projets de rénovation urbaine"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002		35 482,45	Chapitre 002
Equilibre			
Chapitre 65		-35 482,45	Chapitre 75
dépenses	0,00	0,00	recettes

- *:

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2019			
		582 585,01	
Reprise des résultats			
Chapitre 001		3 823 902,64	Chapitre 001
Opérations d'ordre			
Chapitre 041			Chapitre 041
Equilibre			
Chapitre 27	4 406 487,65		
dépenses	4 406 487,65	4 406 487,65	recettes

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Centre Aquatique » dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°1 BA "Centre Aquatique"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	304 721,73	130 000,00	Chapitre 75 - hors 7552
		-130 000,00	Chapitre 77
Equilibre			
		304 721,73	Chapitre 75 - 7552
dépenses	304 721,73	304 721,73	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 001	5 934 222,55		
Opérations réelles			
Chapitre 23	21 488,15		
Chapitre 27	-2 200 687,71		
Equilibre			
		3 755 022,99	Chapitre 13
dépenses	3 755 022,99	3 755 022,99	recettes

53 Actualisation de l'autorisation 2017-01 ' Centre Aquatique' - budget annexe ' Centre Aquatique ' - DM n°1 2020

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 6 abstentions M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE, décide :

- D'actualiser pour le budget primitif 2020, sur le budget annexe « Centre Aquatique », l'autorisation de programme numéro 2017-01 concernant l'opération « Centre Aquatique » dans un plafond non modifié de **33 867 000 euros HT**, les crédits de paiement étant ventilés annuellement de la manière suivante :

N°2017-01	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOTE - HT	
			33 867 000,00 €
		CP réalisés en dépenses au 31/12/2019	31 928 319,96 €

DEPENSES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019	CP 2020	Total AP
	1 809 091,35 €	8 890 716,76 €	21 228 511,85 €		

RECETTES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019	CP 2020	Total AP
	1 500 000,00 €	12 130 310,34 €	13 053 204,40 €		

- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre. Il est précisé que la répartition prévisionnelle par article est fournie, pour information, en annexe de la présente délibération.

Annexe - Autorisation de programme 2017-01 « Centre Aquatique »



Annexe - Autorisation de programme 2017-01 « Centre Aquatique »

N°2017-01	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Programme	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOTE - HT					
							CP réalisés 2017	CP réalisés en dépenses au 31/12/2019				
							33 867 000,00 €	31 928 319,96 €				
DEPENSES	20	2031	413	9200	15013	Etudes : AMC, Moe Phases études...	1 809 091,35 €	8 850 716,76 €	21 228 511,85 €	1 176 717,01 €	33 867 000,00 €	
		2033	413	9200	15013	Insertion	5 500,00 €	1 188,80 €		6 588,80 €		
	23	2313	413	9200	15013	Travaux, Moe Phase Travaux		8 886 091,96 €	21 228 511,85 €	32 053 283,85 €	1 938 680,04 €	
		238	413	9200	15013	AF Travaux	630 310,34 €			530 310,34 €		
							1 938 680,04 €		1 938 680,04 €	1 176 717,01 €	33 867 000,00 €	
											530 310,34 €	31 928 319,96 €
RECETTES	13	13251	413	9200	15013	Fonds de concours CAVM	1 500 000,00 €	12 130 310,34 €	13 053 204,40 €	7 183 485,26 €	33 867 000,00 €	
		1322	413	9200	15013	Subvention Région	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	1 500 000,00 €	10 000 000,00 €	
		1328	413	9200	15013	Subvention CNDP		3 000 000,00 €	4 221 606,88 €	2 778 393,92 €	10 000 000,00 €	
	23	13248	413	2 100	15 013	Autofinancement et indemnités Assurance			331 597,72 €	518 402,28 €	850 000,00 €	
		238	413	9200	15013	AF Travaux Remboursement			5 000 000,00 €	2 386 689,66 €	7 386 889,66 €	
	16	1641	413	2 100	15 013	Emprunt		630 310,34 €			530 310,34 €	
								5 000 000,00 €			5 000 000,00 €	

* Etant précisé que le vote de l'autorisation de programme est effectué au chapitre



54 Provision pour risques et charges de fonctionnement

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De provisionner sur le budget général :
 - o 450 171 € complémentaires pour les risques et charges liés aux nouveaux contentieux en cours,
 - o 379 306 € complémentaires pour le risque pesant sur le recouvrement des titres de recettes.

PRECISE que le détail des provisions sur litiges est repris dans le tableau ci-dessous :

Provisions sur litiges			
date	dotation	libellé	imputation
21/06/2017	85 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	40 000,00	CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
25/06/2019	1 783,00	Complément CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
21/06/2017	2 500,00	Recours de la société X (REP)	15112
27/12/2018	4 500,00	Recours conjoints X c/ Ville en annulation d'un permis de construire accordé à la société X (urbanisme)	15112
25/06/2019	330,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
25/06/2019	5 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2020	1 500,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2020	5 832,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2020	33 251,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2020	2 000,00	Epoux X c/ Ville de Valenciennes (Urbanisme)	15112
2020	133,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2020	283 855,00	Recours Société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15112
Total	735 684,00		
25/06/2019	26 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
25/06/2019	163 900,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/10/2019	3 829 350,24	Basilique Notre Dame du Saint Cordon - Procédure en appel	15182
2020	80 150,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
2020	43 450,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
Total	4 143 650,24		
Provision risque sur restes à recouvrer - Recouvrement			
25/06/2019	182 125,00	Créances en litiges 2018	4912
2020	379 306,00	Ajustement 2019	4912
TOTAL	561 431,00		

55 Attribution des subventions de + de 23 000 euros et conventionnement

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non participation au vote M. ROUSSIES, décide :

- de valider les subventions à attribuer comme suit :
- En matière de démocratie participative et d'animation socio-éducative

ACSRV	300 000 €
COMITES DE QUARTIERS	24 000 €
MAISON DE QUARTIER CENTRE-VILLE	100 588 €

En matière d'insertion professionnelle, d'habitat-logement

AGEVAL	146 520 €
Fonctionnement	
Chantier d'insertion	37 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier avec les opérateurs associatifs susmentionnés ;



- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier fixant les modalités de versement de la subvention de 15 000 € attribuée à l'association PRIM'TOIT, en matière d'actions habitat-logement, lors du vote du Budget en date du 19 décembre 2019.

56 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes
Enseigne "Green Love"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'approuver les conclusions de la Commissions de Règlement Amiable,
- d'approuver les versements le montant d'indemnisation indiqué plus haut,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accord transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation ont été imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire 678 – 94 - 2350

57 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes
Enseigne "Le Baraka"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'approuver les conclusions de la Commissions de Règlement Amiable,
- d'approuver les versements le montant d'indemnisation indiqué plus haut,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accord transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation seront imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire 678 – 94 - 2350

58 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes
Enseigne "Boulangerie Paul"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, , décide :

- d'approuver les conclusions de la Commissions de Règlement Amiable,
- d'approuver les versements le montant d'indemnisation indiqué plus haut,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accord transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation seront imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire 678 – 94 - 2350

59 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes
Enseigne "la passion du billard"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, , décide :

- d'approuver les conclusions de la Commissions de Règlement Amiable,
- d'approuver les versements le montant d'indemnisation indiqué plus haut,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accord transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation seront imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire 678 – 94 - 2350

60 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes
Enseigne "le Palermo"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, , décide :

- d'approuver les conclusions de la Commissions de Règlement Amiable,
- d'approuver les versements le montant d'indemnisation indiqué plus haut,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accord transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation ont été imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire 678 – 94 - 2350

61 BGE Hauts de France - fond de soutien pour la création de nouveaux commerces

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, , décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée pour le versement d'une subvention d'un montant maximum de 50 000€.

62 Concession de service public pour la gestion du Centre Aquatique Nungesser - Indexation des tarifs au 1er septembre 2020

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 2 voix contre Mme PLAQUET, M. DELOGE, 3 abstentions Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE, décide :

- D'approuver la révision des tarifs du Centre aquatique Nungesser, et ce à compter du 1^{er} septembre 2020
- D'approuver les nouveaux tarifs conformément au tableau ci-joint qui se substituera, à compter du 1^{er} septembre 2020, à l'annexe 5 du contrat de concession pour la gestion du Centre aquatique de Valenciennes

63 Plan de relance pour les commerçants, artisans et indépendants

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non participation au vote M. RIZZO, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle à l'association « Mes Commerçants du Grand Hainaut » correspondant au montant des abonnements dus par les commerçants valenciennois adhérents à la marketplace du 1^{er} Mars au 31 Décembre 2020. Cette subvention est estimée à ce jour à 30 000€.
- De doubler le montant de la subvention accordée pour 2020 aux associations de commerçants sur la base d'un appel à projets pour le soutien du commerce de proximité.
- De verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Union du commerce ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Fédération des commerçants afin de financer pour moitié les chèques cadeaux offerts à l'occasion des animations commerciales mensuelles prévues en 2020 dès que les conditions sanitaires le permettront.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ci-annexées avec les associations partenaires pour la mise en place de ces mesures et tous documents s'y afférents.

64 Subvention à l'association ' Valenciennes en Fury '

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de 250 euros à l'association « Valenciennes en Fury ». Cette association dont l'activité est l'organisation d'événements motos s'implique auprès du public valenciennois lors de multiples événementiels et touche notamment un public fragilisé en permettant aux enfants accueillis dans des structures sociales de réaliser des balades en motos. Des actions solidaires, comme la distribution de cadeaux lors des fêtes de fin d'année, sont également organisées.

Diverses actions sont d'ores et déjà programmées pour 2020. La subvention permettra notamment de soutenir l'association dans la mise en place de ces animations ouvertes au public valenciennois.

Le montant de la subvention, soit 250 euros, sera prélevé sur la ligne de crédit 65748 0251 2340 inscrite au BP 2020.

CONVENTIONS

65 Convention de partenariat avec l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'approuver le principe de cet accord,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le dit accord.

66 Convention cadre triennale de la Cité éducative Valenciennes / Anzin

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre triennale ainsi que tout document relatif à la Cité éducative Valenciennes / Anzin et,
- D'ouvrir les crédits au budget primitif 2020

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Citoyenne »

Mme Lorette :

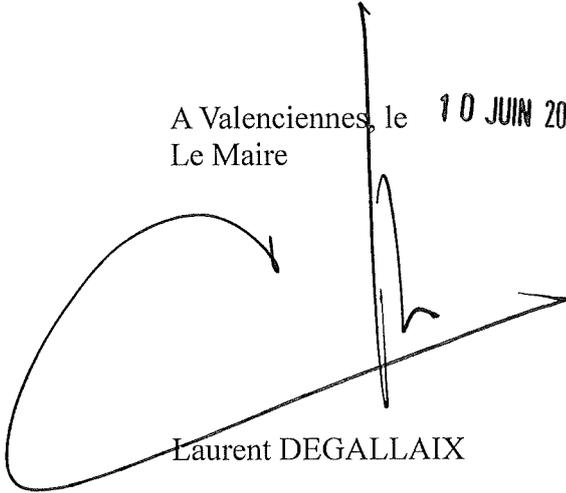
- Pollution de l'Escaut

La séance est levée à 19h45

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le

10 JUIN 2020 pour y demeurer jusqu'au **10 AOUT 2020**

A Valenciennes, le **10 JUIN 2020**
Le Maire



Laurent DEGALLAIX

Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Janvier, Février et Mars 2020

ACTES RÉGLEMENTAIRES

Election du Maire (procès-verbal)

- 1 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Election des Adjoints au Maire (procès-verbal)

- 2 Charte de l'Elu(e) Local(e)
- 3 Délégation au Maire de certains pouvoirs

RESSOURCES HUMAINES

- 4 Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des Conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire
- 5 Création de trois emplois de Collaborateurs de Cabinet
- 6 Création d'un emploi de Directeur Vie Educative
- 7 Mise à jour du tableau des effectifs

RAPPORT

- 8 Rapport d'activité 2018 du Syndicat des Eaux du Valenciennois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes, le CCAS et l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design (EPCC ESAD) en vue de la préparation et de la passation des marchés d'assurances des biens et des personnes
- 10 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et le CCAS pour la fourniture de carburants.
- 11 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et le CCAS pour la fourniture de pièces détachées automobiles pour l'entretien des véhicules
- 12 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- 13 Commission de Délégation de Service Public - Conditions des dépôts de liste des représentants de la ville de Valenciennes
- 14 Commission de Délégation de Service Public - Election des membres
- 15 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

- 16 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la ville, le CCAS de Valenciennes et l'ESAD relatif aux marchés de prestations de services d'assurances
- 17 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la Ville et l'ESAD relatif aux marchés de maintenance, vérification et entretien des bâtiments
- 18 Désignation des membres de la commission ad hoc créée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence d'une concession de services pour la mise en œuvre d'un CRAC de la Ville de Valenciennes
- 19 Constitution des différentes commissions du Conseil Municipal
- 20 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Eaux du Valenciennois (S.E.V)
- 21 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes (S.M.A.V)
- 22 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V)
- 23 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- 24 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Ecoles
- 25 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Paritaire du Marché
- 26 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (E.S.A.D.)
- 27 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité de gestion du Fonds de Travaux Urbains (F.T.U)
- 28 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (O.V.J.S)
- 29 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la SAEM Valenciennes Stationnement
- 30 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la SPL Stationnement
- 31 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé de Valenciennes
- 32 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)
- 33 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations (1ère partie)
- 34 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations (2ème partie)
- 35 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 36 Acquisition d'une parcelle cadastrée M n° 202, propriété du Syndicat Intercommunal d'Assainissement située rue de l'Atre de Gertrude
- 37 Cession d'un local commercial situé 31 rue de la Vieille Poissonnerie à la SAS ATTRACTIVE VALENCIENNES
- 38 Vente d'une maison sis 10 rue du Torrent cadastré section AC n° 290 à Madame DUMEGE née PAVOT
- 39 Vente du 42 rue Derrière les Murs de Bavay à Monsieur SFERRAZZA

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 40 Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de l'opération « passage de l'Arsenal » réalisée par la SARL de L'Intendance
- 41 Renonciation à la servitude de passage et de non aedificandi située en fond de parcelle cadastrée D n° 504 (ex D 168 p) rue du Collège

PNRQAD-NPNRU

- 42 NPNRU QUARTIER CHASSE ROYALE - déclassement du domaine public - ouverture de l'enquête publique

ANRU

- 43 ANRU Quartier Dutemple - régularisation financière dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et de la convention d'aménagement signée avec V2H

AMENAGEMENT URBAIN

- 44 Dispositif ravalement de façade OPAH-RU Bleuse Borne Faubourg de Lille

VOIRIE

- 45 Approbation du tableau de recensement de la longueur de la voirie communale

FINANCES

- 46 Programmation 2020 Contrat de Ville
- 47 Programmation TFPB 2020
- 48 Taxe locale publicité extérieure- Abattement applicable au montant de la taxe due pour l'année 2020 .
- 49 Approbation des comptes de gestion 2019 de la ville de Valenciennes
- 50 Vote sur le compte administratif 2019 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"
- 51 Affectation des résultats de l'exercice 2019 des budgets de la ville de Valenciennes
- 52 Décision modificative n°1 exercice 2020 - Budget Principal et Budgets Annexes
- 53 Actualisation de l'autorisation 2017-01 « Centre Aquatique» - budget annexe « Centre Aquatique » - DM n°1 2020

- 54 Provision pour risques et charges de fonctionnement
- 55 Attribution des subventions de + de 23 000 euros et conventionnement
- 56 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes Enseigne "Green Love"
- 57 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes Enseigne "Le Baraka"
- 58 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes Enseigne "Boulangerie Paul"
- 59 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes Enseigne "la passion du billard"
- 60 Indemnisation de commerces de l'avenue de Denain à Valenciennes Enseigne "le Palermo"
- 61 BGE Hauts de France - fond de soutien pour la création de nouveaux commerces
- 62 Concession de service public pour la gestion du Centre Aquatique Nungesser - Indexation des tarifs au 1er septembre 2020
- 63 Plan de relance pour les commerçants, artisans et indépendants
- 64 Subvention à l'association « Valenciennes en Fury »

CONVENTIONS

- 65 Convention de partenariat avec l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes
- 66 Convention cadre triennale de la Cité éducative Valenciennes / Anzin